Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260604-2026_D021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à Coslédaa-Lube-Boast, sous la présidence de Mme Marie-Christine MAILLOT.

Nombre de délégués	**22**
En exercice	22
Présents	22
Dont suppléants	4
Dont représentés	0
Votants	**22**
Dont pour	22
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :
Mme CASSAGNAU Bernadette (suppléante), M. CASSAGNAU Sébastien (suppléant), M. CAU-MIL Thierry, Mme CLABERES Danièle, M. COUET-LANNES Patrick (suppléant), Mme DESBARATS SALLES Séverine, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme GARCIA Sarah, M. JEGOU Anthony, M. LECHON Sébastien, M. LEPELTIER Gilles, M. LESCOLLE Grégory, Mme LESPOURCI Mélanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme MARQUIS Karelle, M. MONSÉGU Michel, Mme MULLER Anais (suppléante), Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme SECHET Nadia.

Etaient excusés :
Mme LOPEZ Inès (suppléée par M. COUET-LANNES), Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie (suppléée par M. CASSAGNAU), Mme TANAY Yohanna (suppléée par Mme MULLER), Mme UCHAN Samantha (suppléée par Mme CASSAGNAU).

Secrétaire de séance : Mme DUPLANTIÉ

N°2026 D021 – ENFANCE JEUNESSE : TARIFS SÉJOURS ALSH 2026

RAPPORT

Mme la Présidente rappelle au Comité Syndical que l'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert pour les vacances d'été du 06/07 au 14/08/2026.

L'équipe d'animation propose, outre les activités classiques, un mini-séjour de deux jours pour les enfants de 4-5 ans et un séjour de trois jours pour les grands.

Le Bureau s'est réuni le 12/05/2026 pour étudier les propositions et convenir d'une tarification au plus juste pour ces deux séjours. Après présentation du coût réel des séjours pour le syndicat, la proposition soumise au comité syndical est la suivante :

- **Du 6 au 7/07/2026 Mini-séjour pour les 4-5 ans à Garlin :**

Tranches QF	*Total séjour*
*Tarif QF **0€-900€***	60,00 €
*Tarif QF **901€- 1350€***	80,00 €
*Tarif QF **1351€ et +***	100,00 €

- **Du 8 au 10/07/2026 Séjour pour les 7-11 ans à Argelès-Gazost :**

Pour les familles qui résident sur les communes du syndicat et sur les communes hors territoire mais participants aux frais de scolarité auprès du syndicat :

Tranches QF	*Total séjour*
*Tarif QF **0€-900€***	130,00 €
*Tarif QF **901€- 1350€***	150,00 €
*Tarif QF **1351€ et +***	160,00 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260604-2026_D021-DE

Pour toutes les autres familles, une majoration est appliquée pour chaque tranche :

Tranches QF	*Total séjour*
*Tarif QF **0€-900€***	143,00 €
*Tarif QF **901€- 1350€***	165,00 €
*Tarif QF **1351€ et +***	176,00 €

Le Bureau a également travaillé sur les modalités de paiement et d'inscription des familles. Ainsi, il est proposé de :
- prioriser la moitié des places pour les enfants qui fréquentent régulièrement l'ALSH (mercredi et vacances scolaires),

- s'assurer que les familles sont à jour des règlements des services de cantine, garderie et ALSH au moment de l'inscription (sinon l'inscription ne sera pas prise en compte),

- facturer le séjour des 6-11 ans en deux fois (50% à l'inscription et 50% au 30/06/2026),

- maintenir le séjour des 4-5 ans à partir de 8 enfants participants (sur 10) et le séjour des 6-11 ans à partir de 22 enfants participants (sur 24).

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les tarifs tels que ci-dessus proposés.

VALIDE les modalités d'inscription et de paiement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Marie-Christine MAILLOT